

# BTS Assurance en Apprentissage

## Le métier

L'apprenti en assurance est amené à exercer des activités à caractère commercial, technique et de gestion. Il traite les dossiers de la souscription au règlement en assurance de biens et de responsabilités ou en assurance de personnes en relation avec tous types de clients.

## Dans quelles entreprises ?

Le titulaire d'un BTS Assurance peut exercer dans les entreprises d'assurance, de réassurance, dans des cabinets de courtage, des agences générales d'assurance ainsi que dans les départements gestion des risques et d'assurances des entreprises.

## Objectif de la formation

La formation en assurance permet à l'apprenti l'acquisition des connaissances nécessaires et fondamentales en techniques d'assurance, en gestion des contrats et à la relation client.

## Les débouchés

- Chargé (e) de clientèle (commercialisation des contrats)
- Conseiller en assurance / finance (prospection des nouveaux clients et évaluation des besoins)
- Agent général d'assurance (vente et gestion des contrats)
- Gestionnaire de contrats vie (rédacteur de contrats d'assurance dommage)
- Télé-conseiller
- Collaborateur de courtier
- Collaborateur d'agent général

## Le programme

Afin d'amener les jeunes apprentis au plus près de la réalité professionnelle et du monde des assurances, l'enseignement professionnel est assuré par des enseignants exerçant par ailleurs des responsabilités en cabinet, en agence et ou en compagnie.

### enseignement général

- Culture générale et expression
- Anglais
- Bureautique et Outils de Gestion

### enseignement professionnel

- Traitement de l'information
- Conduite et présentation d'activités professionnelles
- Assurances de personnes et produits financiers
- Assurances de biens et de responsabilités
- Environnement économique, juridique et managériale de l'assurance (économie, droit général et des assurances)

## Les missions

### Souscription

- Analyser le besoin du client / prospect
- Evaluer le risque
- Déterminer la formule d'assurance la mieux adaptée
- Préconiser des mesures de prévention et / ou de protection
- Etablir une tarification
- Emettre et rédiger des contrats d'assurance (Auto, MRH, Vie, Gav, Santé ....)

### Gestion

- Gérer des cotisations
- Gérer des contrats et des comptes clients

### Sinistre

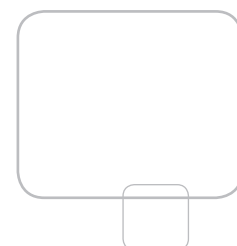
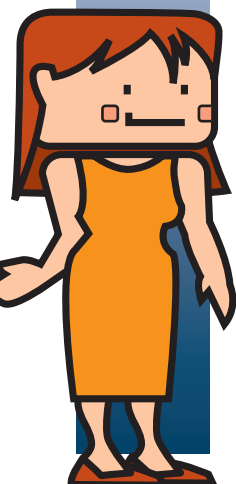
- Régler des sinistres
- Instruire des dossiers
- Régler des recours amiables

### Relation Client

- Accueillir, orienter et conseiller le client
- Développer le portefeuille clients
- Participer à l'élaboration d'une offre de produits / services
- Créer un publipostage

## Qualités et aptitudes

L'apprenti en assurance doit faire preuve de rigueur, d'adaptabilité, de réactivité, de discrétion. Il doit être capable de travailler en équipe et se montrer autonome dans la limite de la délégation confiée.



# Informations pratiques

## Recrutement et conditions d'admission

- BAC Général, STT ou STG validé
- Avoir moins de 26 ans
- Etude du dossier (bulletins scolaires)
- Tests d'évaluation et entretien de motivation

## Durée du contrat / Alternance

- Durée du contrat : 2 ans avec une période d'essai de 2 mois (non renouvelable)
- Alternance pratiquée : 1 semaine CFA / 1 semaine entreprise

## Rémunération de l'apprenti

|           | 1 <sup>ère</sup> année de formation | 2 <sup>ème</sup> année de formation |
|-----------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 16-17 ans | 25% du SMIC                         | 37% du SMIC                         |
| 18-20 ans | 41% du SMIC                         | 49% du SMIC                         |
| 21-25 ans | 53% du SMIC                         | 61% du SMIC                         |

- Pour les établissements du secteur public : Majoration de 10 points sur le % de rémunération pour la préparation d'un diplôme de niveau IV (BAC), et de 20 points pour la préparation d'un diplôme de niveau III (BTS)
- Si l'apprenti conclut un nouveau contrat avec le même employeur, il percevra une rémunération au moins égale à celle de sa dernière année d'apprentissage. Si l'apprenti conclut un nouveau contrat avec un autre employeur, il percevra la rémunération minimale à laquelle il pouvait prétendre lors de sa dernière année d'apprentissage.

## Exonération et aides aux entreprises

| Type d'aides accordées   | Entreprises de 10 salariés au plus   | Entreprises de plus de 10 salariés  |
|--|--|---|
| <b>Exonération des charges sociales</b>  | Exonération des cotisations sociales patronales et salariales à l'exception des cotisations supplémentaires d'accident du travail et de retraite complémentaire. | Exonération des cotisations patronales de sécurité sociale à l'exception des cotisations supplémentaires d'accident du travail et des maladies professionnelles, FNAL, versement transport, retraite complémentaire et assurance chômage à calculer sur une base forfaitaire. |
| <b>Crédit d'Impôt</b><br>Décret n° 2005-304 du 31/03/05 du Code Général des Impôts | 1600 € par apprenti et par an<br>2200 € lorsque l'apprenti est handicapé ou bénéficie d'un accompagnement spécialisé   |   |
| <b>Primes Régionales</b>   | 1200 € par an et par apprenti  |   |
| <i>Majorations cumulables :</i><br><i>En fonction de la taille de l'entreprise</i> | 300 € par an pour les entreprises de 250 salariés au plus  |   |
| <i>En fonction de l'âge de l'apprenti et de la formation visée</i>                 | 500 € par an pour un apprenti visant un BP ou un BAC Pro, âgé de 20 ans ou plus<br>500 € par an pour un apprenti visant un BTS, âgé de 22 ans ou plus            |   |
| <i>Soutien à la mobilité internationale</i>  | 40 € par jour de stage professionnel à l'étranger de l'apprenti (limité à 30 jours par cycle de formation)   |   |
| <i>En fonction de la qualité de l'apprenti</i>                                     | 500 € par an pour une apprentie embauchée dans un métier traditionnellement masculin<br>600 € par an pour un apprenti handicapé                                  |   |

Le CFA Groupe IGS souhaite favoriser l'accès à ses formations aux personnes en situation de handicap. Pour en savoir plus, contactez la Mission Handicap Formation Hand'IGS : [handigs@groupe-igs.fr](mailto:handigs@groupe-igs.fr)



## Contacts

Service des Inscriptions – 01 40 38 50 00 – [cfa-igs1@groupe-igs.fr](mailto:cfa-igs1@groupe-igs.fr)  
Service Relations Entreprises – 01 40 38 50 80 – [relationsentreprises@groupe-igs.fr](mailto:relationsentreprises@groupe-igs.fr)  
[www.cfa-igs.com](http://www.cfa-igs.com)

